

ÉLECTIONS 2024



A l'occasion des élections du 9 juin, *Le Soir* relance l'opération « Pourquoi ». Les abonnés peuvent soumettre à la rédaction leur(s) question(s) relatives au scrutin. Plus de 900 demandes nous sont déjà parvenues. Chaque jour, la rédaction répond à une question qui sort du lot, parce qu'elle est pertinente, liée à l'actualité ou parce qu'elle revient fréquemment sous la plume de nos abonnés.

# Pourquoi n'interdit-on pas la vente de tabac ?

Une question de Pierre (d'Onhaye).

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

**S**elon la Fondation contre le cancer, un Belge sur cinq (24 %) fume, dont environ 15 % quotidiennement. L'enquête montre que la prévalence du tabac est plus élevée à Bruxelles (36 %) qu'en Flandre (21 %) et en Wallonie (27 %). Et c'est parmi les couches socio-économiques les moins favorisées que l'on compte le plus de fumeurs (29 %)...

Chaque jour, 40 Belges meurent des suites du tabagisme, cause évitable de cancer numéro 1 en plus d'être l'un des principaux facteurs de risque d'infarctus du myocarde. Cela représente 15.000 décès imputables à la fumée de cigarette en Belgique chaque année, sans compter les quelque 300.000 personnes qui vivent avec la vingtaine de maladies chroniques associées au tabagisme.

Bref, l'addiction à la nicotine coûte cher à la société dans son ensemble, en particulier pour les personnes les plus

précaires alors que, rappelle le professeur de santé publique Vincent Lorent (UCLouvain), « l'accord de gouvernement s'engageait à réduire les inégalités en termes d'espérance de vie de 25 % ». Pourquoi dès lors ne pas interdire purement et simplement la vente de tabac – comme la Belgique vient de l'obtenir pour les cigarettes électroniques jetables ? La question n'est pas si simple, qui mêle enjeux économiques, considérations électoralistes envers une mesure impopulaire, liberté individuelle et risques liés au marché noir.

Si la hausse du prix du tabac est l'une des six meilleures actions de lutte contre le tabagisme selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'association sectorielle belgo-luxembourgeoise des fabricants de tabac Cimabel considère qu'elle favorise le commerce illicite des produits du tabac. Une interdiction pourrait renforcer ce risque de produits de contrebande déjà prééminent.

« Une cigarette sur cinq n'a pas été achetée en Belgique et ne génère donc

pas de recettes d'accises pour le budget », relève par ailleurs l'association sectorielle des fabricants de tabac. Sur son site internet, elle se targue que l'industrie du tabac crée « 18.000 emplois » dans le Royaume alors que les taxes représentent 79 % du prix du paquet de cigarettes. Comme l'a récemment montré une étude de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, le montant des taxes engrangées par l'Etat sur le tabac reste toutefois largement inférieur à celui du coût humain (perte de qualité de vie, de productivité et de vies humaines) et des charges qui pèsent sur la sécurité sociale.

Pour faire face à ces défis de santé publique, la stratégie interfédérale antitabac a introduit une série de mesures pour encourager les fumeurs à arrêter et dissuader les non-fumeurs de commencer : interdiction de fumer dans les plaines de jeux et les parcs animaliers, hausse des prix de vente du tabac et des e-liquides depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, interdiction prochaine de vendre du tabac dans les festivals ou les supermarchés de plus de 400 m<sup>2</sup>... Parmi ces mesures figure également l'interdiction à venir, en janvier 2025, de vendre les « puffs » (de l'anglais « bouffée »), ces e-cigarettes considérées par les tabacologues comme une porte d'entrée au tabagisme – en plus de constituer un désastre environnemental.

La Belgique deviendra donc l'an prochain le premier pays d'Europe à interdire la vente des cigarettes électroniques jetables. « En prenant cette mesure, nous retirons du marché un produit extrêmement nocif, qui est aussi bon marché et donc attrayant pour les jeunes. La Belgique joue un rôle de pionnier en Europe pour affaiblir le lobby du tabac. Il s'agit d'un nouveau jalon dans notre lutte contre le tabagisme. Notre objectif est une génération sans tabac et nous voulons que les citoyens, et les jeunes en particulier, soient mieux protégés et aient moins de contacts avec le tabac ou des produits à fumer alternatifs », souligne le ministre de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit).

Si elle interdit les puffs, pourquoi la Belgique ne va-t-elle pas plus loin en imitant le Bhoutan ou le Vatican qui ont entièrement proscrire le tabac ? « La démocratie implique de faire des compromis. Ce plan tabac en est un, qui a été approuvé par 24 ministres », rappelle la porte-parole du ministre de la Santé. Il est par ailleurs difficile de faire marche arrière avec un produit qui existe depuis des décennies, alors qu'il est encore possible de légiférer sur l'e-cigarette pour éviter qu'elle n'entre dans nos habitudes. Les cigarettes électroniques qui contiennent de la nicotine créent une forte dépendance et sont nocives pour la santé, soulignait encore récemment l'OMS en rappelant que leurs effets à long terme sur la santé ne sont pas encore connus.

20018862

## voyages lecteurs

### Croisière au départ de Zadar dans les plus belles îles de Croatie en petit yacht privé

**Départ le 4 mai 2024**

Imaginez-vous monter à bord de l'Apollon, un petit bateau privatisé de 19 cabines seulement, qui vous emmène d'île en île le long des plus belles côtes croates. Entre navigation, visite de quelques villes remarquables comme Zadar ou Split, parcs naturels, baignades privatives dans des criques reculées... vous vivrez des moments uniques dans une des plus belles parties de la Méditerranée. Chaque île a ses propres pépites : petits ports isolés, majestueuses criques, villes classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, remparts, cathédrales, petites places...

**Privilèges abonnés :**  
Réduction de 50 €/pp  
Accès offert au Business Lounge à Brussel Airport

**Les points forts de votre croisière**

- Navigation à bord de ce bateau intimiste, moderne et confortable
- Directeur de croisière francophone et 6 à 8 membres d'équipage
- Vols A/R au départ de Bruxelles
- Excursions variées à la découverte de la côte et des villes historiques
- Guide francophone sauf pour Hvar (guide anglophone ou francophone selon disponibilité)
- Nombreux arrêts dans des criques pour de fantastiques baignades
- Demi-pension comprise

**Dernières cabines**

**Croisière 8J/7N à pd 1659€/pp**

**PROGRAMME COMPLET ET RÉSERVATION SUR [WWW.LESOIR.BE/VOYAGES](http://WWW.LESOIR.BE/VOYAGES)**

## ABONNÉS



Si vous souhaitez adresser une question à la rédaction, rendez-vous sur notre site : [www.lesoir.be/pourquoi](http://www.lesoir.be/pourquoi)

20018630

### Achète à très bon prix

#### Achat Fourrures

**Manteaux de fourrure: vison, astrkan, renard,...**  
**Argenterie: couverts et pièces de forme | Armes anciennes: fusil, pistolet, épée, sabre | Montre gousset / bracelet | Instruments de musique: piano, violon, saxo,...**  
**Livres anciens: dictionnaire, BD, missel,...**  
**machine à coudre et poste radio | Meubles et objets anciens: pendule, tableau, sculpture, miroir, luminaire,...**  
**Bijoux or, argent, fantaisie,...**  
**Pièces de monnaies anciennes / Cuivre et étain**

**CHARLES Anthony | 0484/20 26 78 |**

20018862

Votre voyage est proposé par Vacancesweb.be. Sauf erreurs d'impression ou d'omission.